

## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>29177</b>	De <b>M. Alain Marc</b> ( Union pour un Mouvement Populaire - Aveyron )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Affaires sociales et santé		<b>Ministère attributaire</b> > Affaires sociales, santé et droits des femmes
<b>Rubrique</b> > recherche	<b>Tête d'analyse</b> > santé	<b>Analyse</b> > excipients pharmaceutiques. développement.
Question publiée au JO le : <b>11/06/2013</b> Date de changement d'attribution : <b>27/08/2014</b> Date de renouvellement : <b>17/09/2013</b> Date de renouvellement : <b>08/04/2014</b> Question retirée le : <b>07/10/2014</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Alain Marc attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la probable nécessité de développer à l'avenir l'utilisation d'excipients pour les médicaments. En effet, les industries pharmaceutiques se doivent de diversifier leur stratégie d'innovation pour répondre aux besoins de leurs clients en matière de nouveauté, d'efficacité et de bénéfice pour la santé et la nouvelle pharmacologie ne suffira pas à répondre à l'ensemble de ces objectifs. Les excipients vont donc prendre une place de plus en plus importante dans ces industries pharmaceutiques. Il lui demande donc si le Gouvernement entend favoriser la recherche dans le domaine des excipients à effet notoire afin que ces derniers soient les moins nocifs possible, que ce soit dans les médicaments génériques ou dans les princeps.